



La lutte contre l'habitat insalubre continue



La Cour de cassation a renvoyé Ida Nel et Jacques-Martial Henry devant la cour d'appel de Paris

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2684 - Édition du 7 Juillet 2023



Une reconnaissance méritée pour le Directeur de l'Epfam

COMMANDEZ  
EN LIGNE



LIVRAISON  
À DOMICILE



OU  
RETRAIT EN  
MAGASIN

ET PROFITEZ  
JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet  
de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# SOCIÉTÉ : Yves-Michel Daunar récompensé pour son engagement dans les Outre-mer

Le directeur général de l'Établissement public foncier d'aménagement de Mayotte (EPFAM), Yves-Michel Daunar, a reçu hier la médaille d'honneur de l'engagement ultramarin. Plusieurs personnalités du monde politique et institutionnel étaient présentes à cette cérémonie organisée au sein des locaux de l'EPFAM.

C'est tout d'abord le président du Conseil d'administration de l'EPFAM, Raynald Vallée, qui a pris la parole pour remercier en premier lieu le dévouement d'Yves-Michel Daunar à l'égard des Outre-mer. « Cette médaille récemment créée en 2022 a pour but de mettre à l'honneur les personnes qui se sont distinguées par leur engagement personnel pour

les territoires ultramarins. C'est une récompense pour ceux qui servent ces territoires au quotidien », a-t-il déclaré. Puis le président du Conseil d'administration a rappelé le brillant parcours de son directeur général.

## Une vie au service du développement des territoires ultramarins

Né en Martinique, Yves-Michel Daunar a suivi des études pour devenir ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État. Après une première expérience en métropole de chef de division subterritorial dans l'Eure, c'est en 1991 qu'Yves-Michel Daunar décide de retourner dans l'île qui l'a vu naître pour devenir chef de groupe des travaux publics jusqu'en 1994, date à laquelle il devient chef

de groupe de la subdivision. En 1998, il est nommé chef du parc routier de la Direction départementale de l'équipement (DDE) toujours en Martinique. En 2002, il quitte son île natale pour prendre le poste de chef de la subdivision des îles du Nord en Guadeloupe que sont Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Puis deux ans plus tard, il revient en Martinique et devient directeur de l'Agence des 50 pas géométriques (établissement public d'Etat chargé de la mise en valeur des espaces urbanisés) où il restera douze ans. Ce n'est qu'en 2016 qu'Yves-Michel Daunar posera le pied à Mayotte en tant que chargé de mission à la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer) avant de



Plusieurs dizaines de personnes du monde institutionnel étaient conviées à cette cérémonie



devenir directeur général de l'EPFAM quelques temps plus tard. Poste auquel il a été reconduit récemment. Tout au long de son parcours, Yves-Michel Daunar, s'est consacré à la mobilité, à la voirie, aux logements et à la construction. Raynald Vallée a ainsi salué les grandes qualités humaines de son directeur général ainsi que ses talents d'organisateur, de manager et son goût pour les chiffres. « Il a une lecture des chiffres précise. On sent qu'il est épanoui quand on lui présente des bilans chiffrés. C'est une personne avec qui il est agréable de travailler », a-t-il conclu avant de lui remettre la médaille d'honneur de l'engagement ultramarin.

Aussi, c'est avec une certaine émotion qu'Yves-Michel Daunar a pris la parole pour un discours dans lequel il a remercié son équipe, ses collaborateurs mais aussi sa famille. « Mon histoire avec les Outre-mer a commencé il y a maintenant trente-deux ans. J'ai eu énormément de chance de rencontrer des personnes qui m'ont aidé à construire mon parcours professionnel, en donnant notamment du sens à cette vie. J'ai pu mettre mes compétences au service de ces territoires », a-t-il prononcé. Puis il a remercié ses parents, « Ceux sans qui tout cela n'aurait sans doute pas pu se faire. Ils m'ont inculqué de véritables valeurs, une approche humaine et une

analyse des territoires ».

Les rencontres qu'a fait Yves-Michel Daunar au cours de sa carrière lui ont permis d'avancer et d'avoir une autre approche, notamment plus sociale en matière de travaux. « Le fait d'avoir travaillé dans des quartiers difficiles, cela vous apprend l'humilité. J'ai eu de la chance dans ma carrière professionnelle d'être toujours bien entouré et bien accompagné. De plus sans ma famille, je ne serai peut-être pas celui que je suis aujourd'hui », avoue-t-il.

Quant à savoir ce que représente pour lui cette distinction, « C'est une grande émotion réelle et palpable, explique-t-il. Cela couronne un engagement personnel à tous les niveaux en termes de temps passé, de réflexion, ... Ma femme me voit peu car je travaille souvent de 7h à 20h. Mais le plus important c'est ce qu'on arrive à construire sur ce territoire afin que les habitants vivent mieux, c'est véritablement ça la récompense ! ». Concernant le choix de Mayotte pour poursuivre sa carrière, le directeur général de l'EPFAM explique que c'est d'abord un concours de circonstance, qu'il avait le choix entre la Guyane et Mayotte, mais qu'il a considéré que son « expérience pouvait davantage apporter à Mayotte ».

**B.J.**



*Yves-Michel Daunar était très ému de recevoir cette distinction*

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
 Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
 CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

-  
 Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
 Contact commercial :  
 +33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



# ÉCONOMIE : La lutte contre l'habitat insalubre continue

C'est en Petite-Terre, ce jeudi, sur les hauteurs du quartier de Mbouyoujou à Dzaoudzi, en présence du préfet, Thierry Suquet, que s'amorçait une nouvelle opération de destruction de 24 habitats précaires dans le cadre de la loi Elan.

Pas d'effolement ni de théâtrale tension, et encore moins de médiatique sur-émulation, en ce jeudi, tout début de matinée, au contournement de la station service de Petite-Terre. Seul un comité restreint de circonstance, appuyé de quelques forces militarisées, laissent supposer qu'il y a activité en cette zone. La partie en contre-haut plus exactement. Un quartier résidentiel composé d'habitations tout à fait légales auxquelles s'est greffé peu à peu des plus informelles, s'avancent donc sur les versants Sud et Ouest encore sauvages. Et c'est bien dans cette dynamique anticipatoire de freiner le phénomène avant qu'il ne soit trop routinier, conséquent et tristement incontrôlable, incluant une



*Numérotées de 1 à 24, les habitations illégales jugées insalubres se situent à l'amorce de la pente vers la zone urbaine*

indiscutable insalubrité ambiante, tant dans le cadre de vie que du point de vue environnemental, que la municipalité concernée a mutualisé ses actions avec son interco et les

services préfectoraux.

## Jamais deux sans....

En fait, **Thierry Suquet** et ses équipes ne les comptent plus car bien au delà des 3, comme le conclut le populaire adage. Mais quels « les » me direz-vous ? Eh bien les RECOURS quasiment systématiques de demande de suspension qui viennent se coupler dès la parution d'un nouvel arrêté préfectoral, relatif à la destruction d'habitat(s) illicite(e), relevant majoritairement d'une classification de bidonville. La médiatique et ubuesque affaire du Talus 2, en fut au final un parfait exemple illustré et l'Arrêté A n°2023-SGA-0359 du 24 avril 2023, portant justement sur le secteur A des hauteurs de Mbouyoujou [ne fait pas office d'exception](#).

Il a donc fallu attendre la régularisation administrative légale face à 2 recours, afin « de dérouler le programme au fur et à mesure qu'on obtient les feux vert mais surtout au fur et à mesure qu'on arrive à monter les enquêtes sociales et à faire partir les gens qui vivent dans des conditions déplorables comme vous le



*Destruction des cases principalement à la main sachant la difficulté d'accès pour les engins mécaniques*



voyez » introduit le Préfet de Mayotte dans sa prise de parole publique aux abords du logement numéroté 1 sur le plan cartographié qui répertorie également les 23 autres de la zone, voués à être détruits.

Dans ce plan globale de démolition, il a été ciblé 5 familles qui ont bénéficié, comme la procédure l'exige, d'un accompagnement social, notamment des services de l'Acfav\* et d'une proposition de relogement transitoire. Seule une famille, composée de 6 membres, a accepté cette solution; les autres préférant se débrouiller par leurs propres moyens. Identifiées comme personnes légalement éligibles à circuler sur le territoire français (car de nationalité ou bien de visa et régularité), il n'est bien entendu aucune obligation pour ces familles de devoir indiquer leur point de chute.

#### Une lutte aussi contre la délinquance

À ce volet insalubrité et illégalité se joint également l'aspect sécuritaire qui, bien souvent, va de pair en ces quartiers sauvages reculés et surtout, difficiles d'accès pour bon nombre. Le quartier de Mbouyoujou n'était malheureusement pas épargné aux dires du **Général Olivier Capelle**,



*Sous l'oeil du préfet et du général Capelle, les agents municipaux de la commune de Dzaoudzi se chargent de prendre les affaires de la dernière famille encore sur place, pour les stocker en attendant leur installation en un autre lieu de vie*



*La destruction de partie littorale de ce quartier de Mbouyoujou fait aussi l'objet de 2 recours qui devraient être fixés ce 11 juillet prochain*



qui confirme qu'une bande de jeunes individus, fort probablement nouvelle résultante constituée de certains anciens membres de **la Bande de Gotam\***, assez réputée pour la régularité et virulence de ses actes, avait trouvé en ce lieu, au niveau du réservoir d'eau, une zone de rempli et de refuge : "Le fait de venir casser ces zones d'accroche et de perturber une partie de leur emplacement fait que cela nous permet aussi (ndlr – les forces de l'ordre) d'aller plus facilement chasser ces délinquants et de pouvoir retirer du paysage un nid qui était un peu compliqué pour nous mais pour lesquels nous avons bien évidemment conduit des opérations de Police judiciaire en amont de cette opération de décasage".

### Petit récap d'un timing procédure

Avant de déposer un arrêté préfectoral de périmètre, dans le cadre de cette loi Elan, il est impératif de prendre le temps de dérouler une enquête sociale, de rencontrer les résidents, ciblés et identifiés par cet arrêté, afin de garantir une pleine cohérence de la procédure et d'éviter quelconque couac de manquement. Toute cette première phase prend à peu près 2 mois. Par la suite, entre la prise de l'arrêté et la possibilité de commencer la destruction, il y a un minimum légal de 5 semaines auquel peut



*Bien que cela ne soit aucunement nécessaire au regard de la quiétude de l'atmosphère, les forces de l'ordre sont présentes aux côtés des travailleurs en charge de la démolition*

donc se greffer les recours et délais pour répondre au juge qui font que la mise en application concrète de la démolition — après validation finale

de l'arrêté préfectoral — se table entre 2 et 3 mois.

Concernant la suite des événements estampillés loi Elan, il est ciblé 15 arrêtés de secteur sur l'ensemble du territoire, notamment 2 en cours rien que sur Petite-Terre et l'instruction de 2 recours, visant la partie littorale et contre-bas de ce quartier de Mbouyoujou — qui comptabilise également une vingtaine de logements — dont l'audience au tribunal administratif de Mamoudzou devrait avoir lieu ce mardi 11 juillet prochain, certainement pour le plus grand bonheur de son président régional, **Gil Cornevaux...**

### MLG

*\*Bande de délinquants de Petite-Terre dissolue en 2021 qui avait été tristement médiatisée pour un triple homicide, janvier 2021, sur le quartier de la Vigie (en lien avec la bande rivale de La Vigie).*



*Les parties plus légères, principalement de tôle relèvent d'un travail à la chaîne manuel*





**INVITÉ D'HONNEUR :  
CONFECTION DICIEDAYEUR**

**ATELIERS COUTURES  
ATELIERS CRÉATIFS  
IDÉES CADEAUX**

**05 AU 22  
JUILLET 2023**

**HALL DU COMITÉ DU TOURISME  
MAMOUDZOU**

**LUN AU VEN 8H À 17H,  
SAM 9H À 15H**



# JUSTICE : La Cour de cassation a renvoyé Ida Nel et Jacques-Martial Henry devant la cour d'appel de Paris



*La gestion du port de Longoni continue à alimenter les prétoires*

Alors que la chambre d'appel de Mamoudzou avait jugé que l'ancien élu n'avait pas été coupable de pantouflage, c'est à dire d'avoir monnayé des votes favorables à la présidente de MCG, la cour de Cassation le voit différemment et a annulé ce jugement depuis mai 2022.

C'est un rebondissement qui date de plus d'un an, dans l'affaire de prise illégale d'intérêt touchant une nouvelle fois la présidente de Mayotte Channel Gateway (MCG), Ida Nel, et son chargé de mission Jacques-Martial Henry, ancien vice-président du conseil départemental. Deux autres élus du département, Soihirat El Hada et Issoufi Ahamada, dit « Mhoko », avaient été également jugés en 2020.

Une plainte avait en effet été déposée contre eux quatre, jugeant qu'il y avait conflit d'intérêt entre leur fonction et leur mandat exécutif. Ida Nel comparait sous le double chef de complicité de prise illégale d'intérêt et d'abus de biens sociaux.

Jacques-Martial Henry a été vice-président chargé des affaires sociales au conseil départemental de Mayotte jusqu'au 2 avril 2015. Et à ce titre, a été amené à voter des décisions portant sur la Délégation de service public exercée par MCG, en l'occurrence qui lui ont été favorables. Le 20 avril 2016, et jusqu'au 31 janvier 2018, le même Jacques-Martial Henry était recruté par MCG comme chargé de mission, dans cette entreprise privée bénéficiaire d'une délégation de service public. Or, selon le code

général des collectivités territoriales, il était obligé de respecter un délai de trois ans entre la fin de son mandat et le recrutement dans l'entreprise.

## Responsable de ses actes

Bien qu'encourant une peine de 50.000 euros d'amende pour elle, et de 5 ans d'inéligibilité pour lui, [peine demandée par le parquet](#), les deux accusés avaient été relaxés par un jugement du 3 décembre 2020 de la chambre d'appel, qui estimait que si l'élu avait bien participé aux votes, « un vice-président du conseil départemental ne fait pas partie de l'exécutif départemental et qu'il reçoit délégation du président, sous sa surveillance et sa responsabilité, de l'exercice d'une partie de ses fonctions ». Que lors de son vote favorable à



l'obtention de la DSP par Ida Nel la plaçant en tête des candidats à l'attribution de la gestion du port de Longoni, il avait agi « en dehors de toute fonction relevant de l'exécutif local ».

Or, la cour de Cassation ne l'entend pas de la même oreille. Et casse la décision au motif que Jacques-Martial Henry « a été en sa qualité de vice-président du conseil départemental en charge d'une fonction exécutive locale dans le cadre de laquelle il a été chargé de formuler un avis sur les contrats de toute nature avec la société MCG, entreprise privée bénéficiaire d'une délégation de service public », et qu'avec un tel jugement, « la cour d'appel a méconnu les textes susvisés », c'est à dire le délai de 3 ans à respecter entre la fin du mandat et le poste dans l'entreprise. Mais aussi sur la responsabilité exécutive de l'ancien vice-président : « Si le président du conseil départemental est seul chargé de l'administration, il peut déléguer par arrêté l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents qui,



*Me Morel avait obtenu la relaxe de sa cliente Ida Nel en appel*

dès lors, se trouvent chargés d'une fonction exécutive locale ».

Selon la Cour, Jacques-Martial Henry avait bien une responsabilité lors de ses votes en faveur de MCG, il aurait donc du attendre 3 ans, sous peine de

tomber dans le délit de pantouflage, qui vise tout monnayage de décisions de la part d'un élu.

Dans un jugement du 11 mai 2022 qui est curieusement passé inaperçu, la cour « casse et annule » l'arrêt de la chambre d'appel de Mamoudzou et renvoie la cause et les parties devant la cour d'appel de Paris.

Consulter le [pourvoi de la CC n°20-87.121 11 05 2022](#)

Anne Perzo-Lafond

Téléchargez l'avis

• [pourvoi de la CC n°20-87.121 11 05 2022](#) (69 kB)



**BACHELOR (BAC +3)**  
MANAGER EN HÔTELLERIE INTERNATIONALE  
PROCHAINE RENTRÉE  
**SEPTEMBRE 2023**



VOUS AVEZ **DES QUALITÉS**  
NOUS EN FERONS VOTRE AVENIR !

RANK 1  
IN FRANCE  
2022  
QS  
WORLD  
UNIVERSITY  
RANKINGS  
BY SUBJECT

INSCRIPTION EN COURS:  
06 92 42 49 57 OU  
ADMISSIONS@VATEL.YT





# SOCIÉTÉ : Clap de fin pour les grévistes de la Préfecture

Le mouvement social qui avait officiellement débuté en ce début de semaine, mardi 4 juillet, prend fin ce jeudi 6 juillet au soir, après avoir obtenu presque intégrales satisfactions face aux revendications mises en avant.

Il aura donc fallu attendre 3 jours, le retour et l'entrevue avec le Préfet, pour que les représentants intersyndicaux FO, SAPACMI, ainsi que les cadres et employés grévistes, cessent leur préavis débuté 3 jours plus tôt (incluant le jeudi).

Sur les 13 revendications, 12 ont obtenu satisfaction, excluant tout de même les départs de Sabry Hani, Secrétaire général, ainsi que le chef de service de l'immigration de la Préfecture de Mayotte. Protagonistes directement ciblés dans les plaintes de "pression et harcèlement" dénoncés par les représentants intersyndicaux expliquant "la nette dégradation des conditions de travail".

Sur ce point, il sera question de discussions en date ultérieure, directement auprès du secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

Les services préfectoraux devraient reprendre le cours normal de leurs activités dès ce vendredi.



*Accords trouvés, ce jeudi après-midi, entre les représentants intersyndicaux et le Préfet de Mayotte Thierry Suquet levant ainsi le mouvement de grève qui avait débuté le mardi 4 juillet*

**Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.**

Mayotte  
INF



scannez moi



# POLITIQUE : Nouvelle Présidence du Medef national

C'est lors de l'Assemblée générale électorale, ce jeudi 6 juillet, que Patrick Martin a été élu, haut la main, président du Mouvement des entreprises de France, première organisation patronale de France, est-il besoin de le rappeler. Il succède donc à Geoffroy Roux de Béziers.

C'est un peu sans surprise, par voix massivement portée par ses nombreux soutiens depuis ces derniers mois, et voie électronique de scrutin, que ce diplômé de Sciences Po, âgé de 63 ans, a été élu à la tête du Medef France, face à Dominique Carlac'h (73,18 % voix contre 26,82 % ) pour un quinquennat qu'il compte bien colorer en vert, à l'image d'une croissance économique soutenable et soucieuse de ne pas dégrader plus qu'il n'en faut les ressources naturelles et la biodiversité. Car oui, ces convictions d'engagements écologiques, Patrick Martin — patron d'une entreprise de distribution industrielle comptabilisant près de 3 000 salariés — ne les cache pas, tout comme ses aspirations à valoriser la formation et l'employabilité des seniors. Un beau programme au regard de cette réforme des retraites et de son allongement de la durée de travail...

La Présidente du Medef Mayotte, Carla Baltus, en déplacement pour l'occasion sur l'Hexagone, a donc pu physiquement et en personne, lui adresser "ses plus sincères félicitations au nom de tous ses adhérents".



*La présidente du Medef Mayotte aux côtés du nouveau président Medef France*

**Consultez nos pages d'annonces légales en ligne**

*Pублиer votre annonce légale*

**CLIQUEZ-ICI !**



# SPORT : Football R1 : bientôt 6/6 pour l'ASC Kaweni ?

Alors que la 7e journée\* du championnat R1 de Mayotte de football prendra place ce samedi 8 juillet 2023, l'ASC Kaweni, actuel leader, tentera d'enchaîner une 6e victoire de rang en autant de matchs\*. Ils affronteront les promus de l'US Kavani. D'autres rencontres prometteuses seront également au programme de ce week-end, notamment le choc opposant Rosador à Kani-Kéli, les deux meilleures attaques du championnat. On vous en dit davantage.

## Kaweni revanchard ?

L'équipe en forme en ce début de saison, c'est bel et bien l'ASC Kaweni, seule équipe ayant remporté tous ses matchs. Si ce début de saison ressemble à celui de la saison dernière (qui les aura vu perdre le titre lors des dernières journées), ils se présentent avec un visage différent. Aboul Doihir, coach de Kaweni nous l'a expliqué : "La perte du titre l'an passé

nous a fait mal, bien évidemment, mais nous n'avons pas relâché les efforts pour autant. Avec les gars, on a continué à travailler dur. Nous avons eu de grosses pertes mais aussi de grosses arrivées lors du mercato\*. D'ailleurs ils n'ont pas eu de temps d'adaptation, ils sont tout de suite rentré dans la cadence, à l'image de Karim. Cette saison, nous prenons les matchs 1 par 1, chaque rencontre est jouée comme une finale. Il est trop tôt pour parler du titre, nous allons continuer à bosser. Là, nous préparons notre derby\* de ce week-end contre Kavani. Ils ne seront pas à prendre à la légère." Lucide

## Kavani, une ascension fulgurante

Aboul ne s'y est pas trompé, Kavani est passé de la R3 à la R1 en l'espace de 2 ans et affiche un état d'esprit assez séduisant (1 seule défaite cette saison après une invincibilité de 4 matchs). La rencontre Kavani-Kaweni se tiendra au Stade de Kavani et s'annonce palpitante.

## As Rosador – Aj Kani-Kéli : à l'attaque !

Certainement le choc de la journée. Avec 12 (Rosador) et 14 (AJK) buts marqués en 5 matchs, ce sont tout simplement les deux meilleures attaques de cette saison. Si Les Loulous\* restent sur la même lancée que l'an dernier (ils ont fini 4e de R1 avec 41 buts marqués), leurs adversaires, eux, relèvent la pente après avoir joué le maintien une bonne partie de l'année 2022. En effet, les pensionnaires de Passamaïnty présentent le 2e meilleur bilan de la saison, 4 victoires et 1 défaite en 5 matchs pour l'As Rosador. Du suspens donc.

## Abeilles-Diables Noirs : déplacement périlleux au nord

Un autre choc opposera les joueurs de Mtsamboro à ceux de Combani. Si les Diables Noirs de Combani ont un



Équipe de l'ASC Kaweni (©ASC Kaweni)



meilleur bilan avec 3 victoires, 1 nul et 1 défaite, les Abeilles restent, eux, sur 2 défaites de rangs et voudront sûrement se relever devant leur public. Attention donc à ne pas se faire piquer...

**Foudre 2000 – M'tsahara / Jumeaux – Anteu : 2 salles, 2 ambiances pour 2 derby du Nord et du Sud**

Foudre 2000 – M'tsahara, c'est un derby du nord mais aussi une confrontation entre promus. Cette opposition prend une tournure de "match de la peur". Effectivement, L'équipe de Dzoumogne se présente en temps que lanterne rouge, avec 4 défaites et match nul, tandis que leurs homologues de l'AJM pointent à la 9e place (sur 12) avec avec seule victoire et 4 défaites. Certes il reste beaucoup de journées, mais nul doute que le gagnant enfoncera le perdant dans la crise.

Par ailleurs, le derby du sud s'annonce, lui, très déséquilibré. Jumeaux est l'actuel 3e tandis que l'USCEP Anteu pointe à la 10e place. Mais comme on dit, tout peut arriver dans un derby,



*Malgré un bon début de saison, Aboul reste sur ses gardes (©ASC Kaweni)*

non ?

**Bandrélé – Mtsapéré : un étonnant choc de bas de tableau**



*L'ASC Abeilles peut créer la surprise, à domicile, contre Combani (© ASC Abeilles de Mtsamboro)*



En début de saison, si on vous avez dit que Bandré et le FCM allaient s'affronter en étant respectivement 11e et 7e, vous nous aurez crus ? J'imagine que non. Mtsapéré a certes dû faire face à une vague de départs, mais des éléments importants étaient quand-même restés, à l'image de El Yanour ou de Bouyas, et ça reste aussi les champions en titre. Pas assez pour maintenir la cadence de l'an dernier visiblement, du moins pour l'instant. À Bandré c'est encore plus compliqué. Les sudistes, après une saison encourageante, avaient effectué un mercato XXL et se présentaient comme un sérieux prétendant au titre. Malheureusement, ils se classent avant derniers, avec 0 victoire en 5 matchs. Mais attention, Bandré avait infligé au FCM sa seule défaite de l'année 2022 en R1, donc méfiance.

**Le joueur**

Karim Abdourohimi, attaquant de Kaweni et actuel meilleur buteur de Regionale 1, sera bien évidemment très attendu. Celui qui a marqué à chaque rencontre cette année se

CLASSEMENT											
Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	
1	ASC KAWENI	15	5	5	0	0	0	10	1	0	
2	AS ROSADOR	12	5	4	0	1	0	12	3	0	
3	AJM JUMEAUX MZOISIA	10	5	3	1	1	0	7	4	0	
4	DIABLES NOIRS	10	5	3	1	1	0	7	7	0	
5	AJ KANI KELI	9	5	3	0	2	0	14	7	0	
6	ASC ABEILLES	9	5	3	0	2	0	8	6	0	
7	FC MTSAPERE	7	5	2	1	2	0	5	4	0	
8	US KAVANI	6	5	1	3	1	0	8	10	0	
9	A.J. M'TSAHARA	3	5	1	0	4	0	5	11	0	
10	U.S.C.E.P ANTEOU	3	5	1	0	4	0	4	13	0	
11	BANDRELE FC	1	5	0	1	4	0	3	7	0	
12	FOUDRE 2000	1	5	0	1	4	0	3	13	0	

Classement provisoire au dimanche 02 juillet 2023 (sous réserve des procédures en cours).

Classement avant la 7e journée

présente avec 8 buts en 5 matchs. En prime ? Une sélection avec l'équipe de Mayotte de Football pour les jeux des îles de l'océan indien 2023 à Madagascar. Un très beau début de saison.

Tous les matchs auront lieu ce samedi 8 juillet 2023 à 15h00. Un week-end de foot comme on les aime. Le JDM sera bien évidemment à l'affût pour vous tenir informés.

**Houmadi Abdallah**

\*La 5e journée de R1, comme des autres championnats avait été annulée et reportée en raison du décès du responsable de l'accueil de la Ligue Mahoraise de Football. C'est ce qui explique que Kaweni ait fait un 5/5 en 6 journée.

\*Le mercato est la période où les transferts de joueurs entre les clubs sont possibles

\*Un derby est une rencontre opposant 2 équipes voisines, souvent issues de la même ville.

\*Les joueurs de l'AJ Kani-Kéli sont surnommés les Loulous

**JOURNÉE 7**

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1 DE MAYOTTE**

**STADE DE BANDRÉ**  
BANDRÉ F.C / F.C. M'TSAPÉ

**STADE DE CAVANI**  
U.S. KAVANI / A.S.C. KAWENI

**STADE DE MTSAMBORO**  
A.S.C. ABEILLES / DIABLES NOIRS

**STADE DE PASSAMAINTY**  
A.S. ROSADOR / A.J. KANI-KÉLI

**STADE DE M'ZOUAZIA**  
JUMEAUX M'ZOISIA / U.S.C.E.P. ANTEOU

**STADE DE DZOUOMGNÉ**  
FOUDRE 2000 / A.J. M'TSAHARA

**RÉGIONAL 1**  
**SAMEDI 08 JUILLET 2023**  
**COUP D'ENVOI 15H00**

BANGAFOOT MAYOTTE | BANGAFOOT\_MAYOTTE | BANGAFOOT

Le programme (@Bangafoot Mayotte)



# CULTURE : Les inscriptions sont encore ouvertes pour le concours Voix des Outre-mer

Dans le cadre de ses événements, l'Office Culturel Départemental en partenariat avec l'association les Contres-courants organise la 6<sup>e</sup> édition du Concours Voix des Outre-mer. Ce projet a pour but, d'une part, de détecter les chanteurs autodidactes et de les former en les familiarisant à la discipline de l'enseignement rigoureux de l'Opéra, mais aussi d'accompagner les chanteurs déjà en formation ou formés, afin qu'ils se perfectionnent en vue d'une professionnalisation.

Ainsi, à l'issue d'un parcours d'enseignement et de perfectionnement organisé par l'intermédiaire de masterclass composée de professeurs dans chaque territoire du concours, les candidats ultramarins seront présentés à un jury d'exception de directeurs de conservatoires, de directeurs d'opéras, de chefs d'orchestres, de compositeurs, d'agents artistiques, de représentants de maisons de disques, de journalistes et de chanteurs d'opéra lors des finales régionales puis de la finale nationale.

Depuis maintenant 5 ans plus de 40 étudiants ont été formés et ont participé au concours grâce à l'Office Culturel Départemental de Mayotte et l'association les Contres-courants.

Inscriptions jusqu'au 31 Juillet 2023 à l'aide du [formulaire privé](#)

Infos : [www.voixdesoutremer.com](http://www.voixdesoutremer.com)



Suivez le JDM sur internet





# CULTURE : Maydynamix a enflammé Petit-Terre

En représentation le week-end dernier, en la ville de Dzaoudzi-Labattoir, l'association Maydynamix a littéralement fait son show devant un public conquis par cette artistique représentation, baignée de cultures urbaines et de danse.

C'est par cette interaction du mouvement des corps, via le Sport, la Culture et la Danse que **Maydynamix** insuffle un vent de curiosité en chacun de ses jeunes protégés. Une curiosité d'ouverture, de sain défi, poussant à se tourner vers l'autre, à se découvrir, à se révéler et, au final, à se dépasser. Une cohésion créée dans les rythmes et percussion ainsi que la sueur avec, de surcroît, une mise à nue artistique où l'on se produit sur scène, devant des visages familiers mais aussi inconnus. Une expérience de socialisation des plus intenses qui porte ses fruits; les fruits d'un travail basé sur l'Effort, la Discipline, le Respect et l'Inclusion sociale...en somme, des valeurs indissociable relatives à notre Société et dieu sait que cela compte, d'autant plus à notre époque.

Ce sont au total 150 personnes qui sont venues applaudir ces artistes de notre scène mahoraise qui, excusez-les du peu, ont terminé à la 4ème place



*Les jeunes de Maydynamix entrent dans la danse...*

(sur 32 participants) au Festival/ concours **OSTL Terre 2 Jeu 2024** qui s'est déroulé les 23 et 24 juin dernier à La Réunion.



*Félicitations la Team Maydynamix*



# SOCIÉTÉ : Nouvelle gouvernance régionale pour Action Logement

<p>Pour les organisations patronales :</p> <p><b>ASSANI HANAFFI Nizar (Président - Medef)</b>          MAOULIDA Houzali (CPME)          AYOUBA Hyndouoiti (Medef)          SELEMANI Nazra (Medef)          CHAMPIAT Julian (Medef)</p>	<p>Pour les organisations syndicales :</p> <p><b>AHMED FADUL Mohamed Soilihi (Vice- président - CFDT)</b>          BOUNOU Anli (CFE CGC)          MAOUARD Mouslimou (FO)          Xx (CGT – mandat à pourvoir)</p>
--	--

## Composition du Comité territorial Mayotte

Le Comité territorial Action Logement Mayotte, instance politique qui représente le groupe paritaire sur ce territoire, a été renouvelé le 29 juin dernier par le Conseil d'Administration d'Action Logement Groupe, qui a agréé, de surcroît, 8 nouveaux mandataires. Par ailleurs, ses président et vice-président, respectivement Nizar Assani Hanaffi et Mohamed Soilihi Ahmed Fadul, ont été renouvelés dans leurs fonctions.

Ladite organisation — qui œuvre pour l'accès au logement des ménages modestes, des salariés et des locataires sur notre territoire depuis son implantation en 2015 — vient de signer avec l'État la nouvelle Convention quinquennale basée principalement sur la facilité de mise en oeuvre de 3 axes stratégiques qui se veulent de :

- Contribuer à la transition éco-



ASSANI HANAFFI Nizar



logique et à la stratégie bas-carbone ;

- Accompagner les salariés dans leur parloirs résidentiel en lien avec l'emploi ;
- Et enfin, de répondre à la diversité des besoins dans les territoires.

Le Comité territorial d'Action Logement est composé de 8 membres issus, à la fois, des organisations patronales et syndicales. Véritables interlocuteurs privilégiés des collectivités et des partenaires de l'emploi et du logement, leurs missions se portent sur l'appréhension des besoins spécifiques, propres à la singularité de chaque territoire, afin d'y apporter des solutions adaptées pour favoriser le lien entre l'emploi et le logement.

### Action Logement en 2022, c'est :

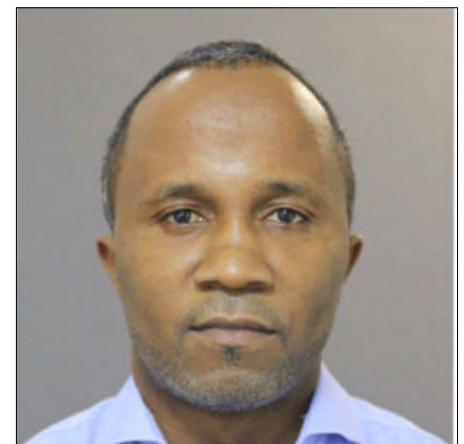
- 3,7 millions d'euros qui ont été investis pour la production de logements abordables ;
- 53 ménages logés ;
- 145 aides et services attribués ;
- 30 000 euros d'aides auprès des salariés des entreprises.

### Le petit-dernier...

Créée en mars 2022, AL'MA est la

filiale immobilière Action Logement dédiée à l'habitat mahorais qui a pour objectif de construire 5 000 logements abordables et durables en 10 ans. Parmi les projets lancés, une résidence à Kawéni de 33 logements pour les jeunes actifs, dotée de services. Un concept en partenariat avec la ville de Mamoudzou et la Cadema (Communauté d'agglomération Dembéli-Mamoudzou).

Au cours de sa première année de fonctionnement, AL'MA a également lancé un Appel à manifestation d'intérêt sur les systèmes constructifs bas carbone à haute valeur d'usage.



AHMED FADUL Mohamed Soilihi



# SOCIÉTÉ : Un bilan sécuritaire en hausse sur le réseau HalO' pour l'année 2022-2023

Le 15 juin dernier s'est tenu le dernier Comité technique Fraude-Sûreté du réseau HalO' dans les locaux de la Direction du Transport du Conseil Départemental à Mamoudzou. Étaient présents à ce comité la Préfecture, le Conseil Départemental, les Communes, les États-Majors Police et Gendarmerie, les Transporteurs et le Gestionnaire Transdev Mayotte.

Le bilan 2023 met en lumière une forte hausse des infractions et des contrôles. On dénombre ainsi 803 incidents, soit une hausse de 42% par rapport l'année scolaire précédente. Pas moins de 396 caillassages ont été recensés, dont 50% représentent la moitié du total des incidents. Les affrontements aux arrêts de bus, à leur bord ou sur les hub, ont également augmenté puisque 110 bagarres ont été comptabilisées.

Pour lutter contre ces violences, les autorités ont mis en place plusieurs actions en occupant notamment davantage le terrain si bien que le nombre d'opérations conjointes avec les forces de l'ordre a progressé de 88% par rapport à l'année scolaire passée avec 226 opérations conjointes

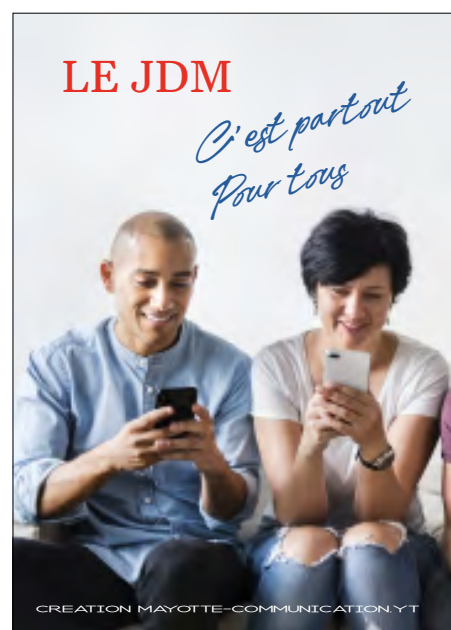
« avec des fouilles et des contrôles systématiques ». Ainsi, 1.896 bus et 57.933 voyageurs ont été contrôlés lors de ces opérations, ce qui a permis de récupérer des armes blanches (en baisse de 38% par rapport à 2022).

Par ailleurs, les agents CMS assermentés et agréés ont contrôlé 463.163 voyageurs et dressé 1.917 procès-verbaux pour absence de titre et/ou infraction comportementale.

Les agents de médiation ont également accompagné 11.385 voyages, soit +162% par rapport à l'an passé. Ce qui représente en moyenne 60 voyages accompagnés par jour.

Concernant la sanction des élèves par le conseil de discipline HalO', 48 élèves ont été sanctionnés (dont 42 exclusions) pour des faits de violences, insultes, menaces, port d'objet dangereux à bord des bus, soit + 152% par rapport à l'année précédente.

Enfin, 6.553 élèves (4.903 collégiens / 1.650 lycéens) ont été sensibilisés aux problématiques de l'insécurité sur le réseau HalO' (caillassage et respect des règles du « savoir voyager »).



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le **tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



**Ville de Chiconi**  
**1 place de la Mairie**  
**97670 Chiconi**  
**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**

Pouvoir adjudicateur  
Commune de Chiconi (976)  
97670 Chiconi

Tel : +33 269648411. Fax : +33 269623049. E-mail : [aminaazirari@villedechiconi.fr](mailto:aminaazirari@villedechiconi.fr) [youssfou.madjinda@villedechiconi.fr](mailto:youssfou.madjinda@villedechiconi.fr)  
Adresse internet : <https://www.villedechiconi.fr/>

#### Objet du marché

Élaboration du schéma directeur de développement des écoles et de la restauration scolaire de la Commune de Chiconi

#### Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

#### Durée du marché

Le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle. La durée prévisionnelle de la tranche ferme du marché est d'environ 6 mois. La tranche optionnelle pourra être affermie dans un délai de 12 mois à compter de l'établissement du schéma directeur.

#### Modalités d'attribution

Les modalités d'attribution du marché son fixées dans le règlement de la consultation. Les candidats devront maintenir leur offre pendant 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### Critères de sélection

Les critères de sélection du marché sont pondérés de la manière suivantes:

- Prix des prestations : 50
- Valeur technique : 40
- Délai d'exécution su la base du planning : 10

#### Date limite

Date de clôture : Mercredi 02 août 2023 - 12:00

#### Autres informations

Les documents de la consultation sont disponible sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

Date d'envoi du présent avis  
06 juillet 2023



# ANNONCES LÉGALES



**Ville de Koungou**  
**Place de la Mairie**  
**97690 Koungou**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA**  
**CONCURRENCE**  
**SERVICES**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Koungou (976)  
**Numéro national d'identification :**  
**Type :** SIRET - N° : 20000881100016  
**Code postal / Ville :** 97690 Koungou  
**Groupement de commandes :** Non

**Section 2 : Communication**

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**  
**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>  
**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui  
**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non  
**Nom du contact :** Monsieur Le Maire Assani Saindou  
**BAMCOLO - Mail :** [commandepublique@koungou.fr](mailto:commandepublique@koungou.fr)

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte  
**Conditions de participation :**  
**Capacité économique et financière :** cf/règlement de la consultation  
**Technique d'achat :** Sans objet  
**Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 28 juillet 2023 - 10:00  
**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite  
**Réduction du nombre de candidats :** Non  
**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui  
**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non  
**Critères d'attribution :** Valeur technique : 60 %  
**Prix des prestations :** 40 %

**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** PRESTATION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE Relance suite à une déclaration sans suite  
**Classification CPV :** 79110000  
**Type de marché :** Services  
**Lieu principal d'exécution :** Commune de Koungou  
**Durée du marché (en mois) :** 12  
**La consultation comporte des tranches :** Non  
**La consultation prévoit une réservation de tout ou**

**partie du marché :** Non  
**Marché alloti :** Oui

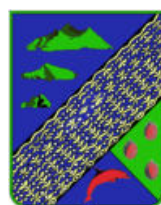
**Section 5 : Informations sur les lots**

**LOT :**  
**Conseils, rédaction et représentation juridique**  
**Classification CPV :** 79111000  
**Lieu d'exécution du lot :** commune de koungou  
**LOT :**  
**Structuration des projets et représentation juridique**  
**Classification CPV :** 79110000  
**Lieu d'exécution du lot :** commune de koungou

**Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Non

**Date d'envoi du présent avis**  
05 juillet 2023



**Ville de M'Tsambo**  
**170, avenue de la mairie**  
**BP115**  
**97630 M'Tsambo**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA**  
**CONCURRENCE SERVICES**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Mtsamboro (976)  
**Numéro national d'identification :**  
**Type :** SIRET - N° : 20000884500014  
**Code postal / Ville :** 97630 M'Tsambo  
**Groupement de commandes :** Non

**Section 2 : Communication**

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**  
**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>  
**Identifiant interne de la consultation :** AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES  
**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui  
**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non  
**Nom du contact :** LE MAIRE DE LA COMMUNE DE M'TSAMBORO BEN-SAID Laïthidine - Tél : +33 269621950 - Mail : [maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr](mailto:maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr)

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte  
**Conditions de participation :**



# ANNONCES LÉGALES

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Capacités techniques et professionnelles : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Jeudi 27 juillet 2023 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** 1- Cohérence du prix 50 %

2- Valeur technique 40 %

3- Délais d'études 10 %

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE : REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET COUVERTURES DE 3 PLACES PUBLIQUES COMMUNALE

**Classification CPV :** 71320000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Annonce dérivée - REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET COUVERTURES DE 3 PLACES PUBLIQUES COMMUNALE

**Lieu principal d'exécution :** COMMUNE DE M'TSAMBORO

**Durée du marché (en mois) :** 10

**Valeur estimée hors TVA :** 1206195 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

Détails sur la visite : Les visites se dérouleront tous les mardis après-midi et jeudis après-midi.

**Autres informations complémentaires :**

Les soumissionnaires doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution des prestations dans les conditions suivantes :

Les visites se dérouleront tous les mardis après-midi et jeudis après-midi.

**Date d'envoi du présent avis**

06 juillet 2023

## WUASSI

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal de Mayotte du 14/04/2023 concernant WUASSI BTP. Il fallait lire : Par acte SSP du 04/05/2023



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

**Comment publier votre annonce légale**

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution